

12/08/2023

Uittreksel uit het register van eigenaarsvergaderingen**Vereniging van Mede Eigenaars L'ENSOLEILLÉ, oorlogsinvalidenlaan 40 te westende**

geeft verslag van de algemene eigenaarsvergadering
die plaats had op zaterdag 12/08/2023 van 14h00 tot 15h00
op locatie App 0101

agenda

Quorum	Aanwezigheidslijst in te zien bij syndicus.	# aandelen	# eigenaars
waren aanwezig		1000.00	3
waren vertegenwoordigd		0.00	0
waren afwezig		0.00	0
totaal		1000.00	3

1. Composition du bureau

Président : M. Yassine Kabbaj
Comptage de voix : Mme Yvette Waiegnier
Secrétaire : M. Frank Rouseré

2. Validité de l'assemblée

L'assemblée satisfait à la double majorité. Elle peut valablement délibérer et décider.

3. Rapport de l'assemblée du 06/08/2022

Er zijn geen opmerkingen op, noch aanvullingen aan het verslag te vermelden.

4. Examen, approbation et décharge des comptes

L'assemblée n'a pas de remarques sur le décompte 4 (16/6/22-15/6/23), elle approuve les comptes.

5. Prolongation du mandat du syndic

L'assemblée renouvelle le mandat du syndic pour 1 an.

6. Renouvellement du toit

Les travaux ont été approuvé en Octobre 2019 pour 27.400 euro.
Magré plusieurs promesses, ils n'ont jamais commencé...
Une adaptation de l'offre du 06/06/2023 a monté le prix à 37.507 euro.
Le fonds de réserve est de 30.319€, il y a un besoin supplémentaire de quelque 7.200 euro.

Le début est prévu pour mi-septembre par la pose d'un échaffaudage.

Pour le financement du solde le syndic négociera après la fin des travaux.
Le supplément sera demandé au propriétaires après cette négociation.

7. Corniche, réparation

En septembre 2022 une partie de l'enveloppe de la corniche s'est détachée.
Une déclaration est encore à faire auprès de l'assurance.

La réparation sera fait en régie lors de la rénovation de la toiture.

Financement à déterminer.

8. Divers - propositions des propriétaires / locataires

Une solution adéquate est à trouver pour le problème de pigeons dans la cour.
A élaborer au moment de la rénovation de la toiture.
Ensuite, un nettoyage de la cour est à prévoir.

Als bij een genomen beslissing niet specifiek een quorum is vermeld, dan is de beslissing met unanimiteit genomen.

Gelieve uw opmerkingen op dit verslag over te maken uiterlijk op 12/09/2023

Iedere mede-eigenaar kan aan de rechter vragen een onregelmatige, bedrieglijke of onrechtmatige beslissing van de algemene vergadering te vernietigen of te wijzigen indien die hem een persoonlijk nadeel oplevert. Alle beslissingen worden, behoudens gegronde klacht, definitief op 12/12/2023

voor de syndicus, Frank Rouseré

i.o. 

De l'information relevante de cette et précédente assemblées ets à consulter sur
www.laplage.be/syndic/lensoleille.